

COMMISSION DE REFORME DU MATERIEL
Du SDIS du Rhône et du Conseil Général du Rhône

Cette rubrique comporte la liste de tous les matériels et véhicules que le SDIS et le Conseil Général du Rhône se proposent de mettre à la réforme.

Le règlement de la consultation donne toutes les indications nécessaires aux candidats au rachat du matériel, il convient de s'y reporter.

Chacune des collectivités présente une liste distincte. Ces deux listes indiquent où sont exposés les matériels mis en vente afin de permettre aux acquéreurs potentiels d'aller les voir.

Le document de soumission permettant aux entreprises de faire leurs offres est également disponible.

Tous les matériels et véhicules sont vendus en l'état et les renseignements les concernant portés sur les listes n'ont qu'un caractère indicatif non opposable.

IMPORTANT : seuls les professionnels des secteurs concernés peuvent se porter acquéreurs des matériels qui nécessitent le passage de contrôles techniques types véhicules, matériels de levage, matériels industriels qui ne sont plus aux normes.